



8 Avenue de Dallas – 21000 DIJON

PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 6 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I/ - RAPPORT MORAL ET RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR M. LE PRÉSIDENT DU CAS ET APPROBATION

II/ - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2022 PAR LE TRÉSORIER DU CAS

III/ - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

IV/ - APPROBATION DES COMPTES 2022

V/ - APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

VI/ - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT TECHNIQUE 2022

A) Rapport d'activités

B) Rapport technique

VII/ - RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

VIII/ - POINT SUR NOUVELLE ADHÉSION AU CAS : MAIRIE DE FÉNAY

IX/ - QUESTIONS DIVERSES

PRÉAMBULE

M. Joël REY, Président du CAS ouvre la séance à 18H15 et préalablement à l'ordre du jour, il remercie les personnes présentes de l'intérêt qu'elles portent au CAS.

La présente Assemblée Générale se tient au local du Groupement d'Achats selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et rapport de gestion présenté par le Président du CAS et approbation
- Présentation du rapport financier 2022 par le Trésorier du CAS
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2022
- Approbation du budget prévisionnel 2023
- Présentation du rapport d'activités et rapport technique 2022
- Rapport d'activités des commissions
- Point sur nouvelle adhésion au CAS : Mairie de Fényay
- Questions diverses

I/ - RAPPORT MORAL ET RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU CAS ET APPROBATION

M. Joël REY donne lecture du rapport moral :

« Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, nous sommes réunis aujourd'hui en Assemblée Générale comme prévu dans les statuts du CAS, afin de vous présenter les résultats de l'exercice 2022.

Cette année, tout comme 2021, après avoir été marquée par la crise sanitaire, nous avons tous subi par ricochet l'actualité internationale sur le plan économique tout comme sur le plan géopolitique ayant instauré une certaine morosité.

Dans ce contexte, notre association continue de vous proposer de nombreuses activités, sorties, voyages et diverses billetteries, (de loisirs comme le cinéma, les parcs d'attraction, bowling et autres...) afin d'améliorer le quotidien de nos adhérents.

De même, nous nous sommes engagés par le biais de notre Centrale d'Achats dans une démarche auprès des fournisseurs afin de négocier et stabiliser nos tarifs et maintenir ainsi le pouvoir d'achat.

La prise de poste de notre directeur début 2022 nous a permis d'établir un constat sur nos besoins réels. Il s'est avéré nécessaire de maîtriser les dépenses sur plusieurs postes, notamment sur l'informatique, une économie importante a pu être réalisée, ce qui nous a permis de moderniser, et d'envisager une offre tournée vers le digital.

Le Chalet s'est imposé comme une priorité, ses pertes récurrentes depuis de nombreuses années ont conduit à la mise en place de solutions telles que la révision des tarifs de vente, la maîtrise des coûts de revient de la restauration, le développement commercial (offres promotionnelles auprès des adhérents, préparation d'un dossier pédagogique pour les groupes scolaires afin d'être attractif et booster leur fréquentation et réflexion engagée sur la mise en place d'un site de réservation en ligne).

Concernant l'accueil dans les équipements sportifs (piscines, skate parc, patinoire...), le QR code nous a paru être la meilleure des solutions, de ce fait, le développement d'une application a amélioré fortement le traitement de la facturation liée aux fréquentions, et surtout, pour nos adhérents, facilité l'accès à tous ces établissements.

Evènements importants survenus depuis la clôture et évolution et perspectives d'avenir de l'Association pour 2023 :

Le renouvellement des cartes du CAS pour 2023 a été marqué par l'arrivée du QR Code.

A la suite du départ de Mr David ROUSSEAU, nous avons accueilli Mr Jordan CHARRIER qui a repris son poste.

En 2022, les réflexions engagées pour le Chalet montrent une nette progression en matière de fréquentation qui une fois de plus ne nous permet pas d'équilibrer la gestion de celui-ci.

En tant que Président en fonction, je remercie très chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent à mes côtés, membres du bureau et bénévoles, ainsi que le personnel du CAS qui m'accompagne au quotidien afin de satisfaire le plus grand nombre.

UN GRAND MERCI A TOUS »

M. Joël REY met alors au vote ce rapport moral et rapport de gestion :

- Contre = 0
- Abstention = 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

II/ - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2022 PAR LE TRÉSORIER

Examen des comptes et résultats par M. Gilles DESCHAMPS, Trésorier du CAS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 566 160,62 euros contre 1 014 791,53 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 54,33 %.

Nous retrouvons les chiffres de 2019, année de référence avant COVID, en effet la levée des restrictions sanitaires liées au COVID sur l'année complète a impacté la vente de billetterie et le chiffre d'affaires du Chalet. Le Voyage aux Pays Baltes explique également cette forte augmentation.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 907 539,08 euros contre 756 385,69 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 19,98 %.

Augmentation des subventions à la suite d'une participation plus importante des agents liée à la reprise des activités et de la vente de billetterie.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 020 411,91 euros 871 074,62 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 17,14 %.

Augmentation liée à l'augmentation du chiffre d'affaires notamment pour l'approvisionnement en billetterie.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 700 320,96 euros contre 373 555,99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 87,47 %.

Augmentation liée à la reprise des activités et voyages.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 11 227,58 euros contre 8 588,01 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 30,74 %.

Augmentation des taxes Chalet (taxe de séjour) liée à la fréquentation bien plus importante en 2022.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 298 731,72 euros contre 206 515,91 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 44,65 %.

Nous retrouvons également la masse salariale de 2019, avec une redistribution des missions accompagnée d'une revalorisation des salaires et de l'embauche d'un directeur en 2022.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 119 337,97 euros contre 75 997,21 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 57,03 %.

Idem.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 79 730,42 euros contre 74 186,54 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 7,47 %.

Le montant des autres charges s'élève à 302 310,33 euros contre 268 521,86 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 12,58 %.

Les autres charges représentent les divers avantages alloués aux adhérents (primes, entrées équipements sportifs...) dans le cadre des conventions. Augmentation liée à la fréquentation des équipements sportifs sur l'année complète et à une hausse des commandes de chèques vacances...

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 532 070,89 euros contre 1 878 440,14 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 34,80%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 58 371,19 euros contre - 107 262,92 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 45,58 %.

Après prise en compte :

- du résultat financier de 168,68 euros contre 61,13 euros pour l'exercice précédent,
- du résultat exceptionnel de 7 592,66 euros contre 18 852,77 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un déficit de 50 609,85 euros contre 88 349,02 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 42,72 %.

Déficit dû à l'unique poste que les financeurs ne subventionnent pas en totalité, le Chalet, qui est encore cette année en déficit malgré une ouverture sur l'année complète.

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice 2022 en report à nouveau.

Commentaires du Trésorier du CAS

« Après cette présentation très comptable de la gestion de l'exercice 2022 j'aimerais comme chaque année compléter ce rapport par une vision plus analytique.

Cette année 2022 marque le retour à une activité normale sur les bases de 2019 (dernière année pré-Covid) dans un contexte économique fragile (Guerre en Ukraine=inflation).

Je vais toutefois vous énumérer les principaux éléments.

Principaux déficits enregistrés au cours de cet exercice (Chiffres arrondis à l'euro le plus proche) :

- Commission Chalet : - 62 540 € (contre - 91 231 € en 2021).
Malgré une année complète d'activité, et une progression du chiffre d'affaires, le poste chalet demeure déficitaire il est nécessaire d'engager une réflexion afin de réduire les coûts d'exploitation.

Quelques rares excédents enregistrés dû à la tarification des invités :

- Commission Fêtes et Loisirs : + 11 710 € (Voyage Pays Baltes et Lacs Italiens)
- Commission Retraités : + 1 196 € (Séjour ANCV)

Le déficit global de l'année 2022 s'élève précisément à – 50 610 €.

Compte tenu des acomptes prévisionnels versés par nos organismes adhérents nous avons perçu des compléments de subvention pour un montant de 8 375 €.

L'année 2023 doit confirmer la dynamique engagée sur 2022 et particulièrement au niveau de la fréquentation du Chalet afin de tendre à l'équilibre.

Merci à tous et à toutes. »

- Contre = 0
- Abstention = 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

III/ - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mme Karen DAMPEYROUX, du Cabinet EXCO SOCODEC, prend la parole afin de présenter le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées.

- **Rapport sur les comptes annuels :**

Le Commissaire aux Comptes certifie les comptes annuels 2022 qui sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Pas de remarques particulières.

- **Rapport spécial :**

Ce rapport fait état notamment des diverses gratuités ou demi-gratuités dont bénéficient certains administrateurs dans le cadre de leur fonction (accompagnants responsables de groupes à des voyages).

IV/ - APPROBATION DES COMPTES 2022

À la suite de la présentation du rapport moral et rapport de gestion présenté par M. Joël REY, puis du rapport financier présenté par M. Gilles DESCHAMPS et de la certification des comptes par le Commissaire aux Comptes, l'arrêté des comptes 2022 est soumis au vote, à savoir :

- Contre = 0
- Abstention = 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V/ - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023

Le Directeur du C.A.S donne quelques éléments sur le budget prévisionnel 2023 :

Dépenses de fonctionnement	Pour mémoire Réal 2022	Prévisionnel 2023
Frais généraux et personnel	465 673,01 €	466 500,00 €
Activités	1 989 523,90 €	1 883 246,00 €
Dotations aux amortissements	79 730,42 €	80 000,00 €
Autres charges (exceptionnelles, financières, ...)	580,63 €	600,00 €
Total dépenses de fonctionnement	2 535 507,96 €	2 430 346,60 €

À la suite de la présentation du budget prévisionnel 2023, ce dernier est mis au vote :

- Contre = 0
- Abstention = 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

VI/ - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT TECHNIQUE 2022

A) Rapport d'activités

M. Joël REY, Président du CAS, présente le rapport d'activités en faisant un point sur les diverses primes et gratifications versées sur l'année 2022

- **Primes et gratifications versées en 2022**

Chaque année, diverses primes et gratifications sont octroyées aux agents actifs et retraités. Pour rappel, le C.A.S dénombre **28 primes différentes** dans son catalogue de prestations.

Sur 2022, **2 705 primes** ont été versées pour un montant total de 174 217,09 €, dont :

- 1 014 enfants 0 - 14 ans ont reçu un chèque Cadhoc Noël d'une valeur de 30,00 €.
- 466 enfants de 0 à 18 ans ont bénéficié de la Prime « Vacances été des enfants », basée sur le calcul du quotient familial.
- 421 enfants de 6 à 26 ans ont reçu un chèque Cadhoc « Rentrée Scolaire » d'une valeur pouvant aller de 30,00 € à 130,00 € en fonction du QF et de l'âge de l'enfant.
- 140 agents actifs ont bénéficié des chèques-vacances.
- Etc ...

Le C.A.S a enregistré, sur 2022, **1 346 adhésions « Retraité »** (agents + conjoints + enfants) pour une recette totale de 15 672,00 €.

Le nombre d'adhésions « Retraités » reste stable d'une année sur l'autre.

Pour l'année 2023, le CAS a enregistré 1 370 adhésions (agents + conjoints + enfants) au 16 Octobre 2023.

Quant aux chèques-vacances mis en place pour les retraités, seuls 49 agents retraités ont souhaité en commander pour un montant total de 18 100,00 €.

Pour information, le nombre d'adhérents s'élève à 12 432 pour l'année 2023 (contre 12 124 sur l'année 2022) répartis comme suit : 4 287 agents actifs, 969 agents retraités ayant cotisé et 7 176 ayants-droits (conjoints et enfants).

B) Rapport technique

Ce rapport est présenté par le Directeur du C.A.S. Il prend donc la parole.

1) Etang du Grand Borne

Le Directeur informe les membres présents des différents points travaux sur le site de l'Etang :

- Fuite concernant la maison du gardien
- Pompage
- Contrôle des évacuations de la salle événementielle
- Contrôle de l'évacuation des eaux usées de la maison du gardien (épandage)
- Contrat d'entretien des espaces verts et du système de climatisation et chauffage de la salle
- Poissons
- Traitement poissons chat // Blackbass

2) Chalet des Rousses

Le Directeur rappelle que de nombreux travaux ont été effectués au chalet, à savoir :

- Tondeuse
- Kangoo
- Remplacement pièce de la chaudière
- Toiture
- Inéo sécurité incendie

- Tuyauterie SARP
- Couette changée
- Mixeur
- Téléphone, billard, EPI

VII/ - RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

M. Joël REY donne la parole à chaque Président de Commission et au Directeur du C.A.S, pour présenter les diverses activités mises en place en 2022 et les projets 2023.

Commission Fêtes et Loisirs présentée par Mme Nicole PELOT

- Marché de Noël à Strasbourg le 26/11/2022 : 114 participants
- Arbre de Noël le 03/12/2022 au Zénith avec le spectacle « La Fabuleuse Histoire du Père Noël »
- Carnaval Vénitien d'Annecy le 12/03/2022 : 122 participants
- Voyage Les Lacs Italiens sur Mai 2022 : 90 participants
- Voyage aux Pays Baltes sur Septembre 2022 : 138 participants
- Sortie à Disneyland Paris le 27/08/2022 : 125 participants

Pour 2023 :

- Sortie au Cabaret Odysseo le 20/01/2023 : 75 participants
- Sortie au Parc Astérix le 24 Juin 2023 : 109 personnes
- Voyage en Jordanie sur Septembre 2023 : 145 personnes
- Arbre de Noël le 02/12/2023 au Zénith avec le spectacle « Le Grand Cirque de Noël 2023 »

Commission Animation Culturelle présentée par Mme Bernadette REY

- Reprise des cours de peinture et Exposition des œuvres
- Visite de Dijon : Sculpteur 17^{ème} siècle le 19/11/2022, Histoire Musée Magin le 10/12/2022
- Virée Comtoise le 08/10/2022
- Séjour PARIS du 13 au 16 Mars 2022

Pour 2023 et 2024 :

- Croisière sur la Loire en Mars 2023 : 48 participants
- Sortie sur Langres le 14 Octobre 2023
- Croisière Paris-Honfleur sur le printemps 2024 : 104 inscrits
- Sortie sur une journée prévue : Beaune, Troyes, etc...

Commission Sports présentée par M. Fabrice LOMBARD

- Samedis de neige : 45 enfants
- 2 sorties ski : 21 participants à chacune
- Match de rugby : 2 sorties – 50 participants pour France-Angleterre et 50 participants pour France-Irlande
- Cours de yoga : 34 participants
- Abonnement DFCO
- Abonnement Club de Sport et remise en forme : 42 inscrits à Magic Form, 77 inscrits au Klube et 11 inscrits à l'Orange Bleue

- **Commission Groupement d'Achats présentée par Mme Patricia DE LAZZER**

- ° Commandes mensuelles sur 2022 : nous avons enregistré 209 commandes sur Janvier, 197 sur Février, 328 sur Mars, 113 pour Pâques, 219 sur Avril, 146 sur Mai, 225 sur Juin, 296 sur Septembre, 212 sur Octobre, 250 sur Novembre et 390 pour la commande Noël (sur 2021 : 445 commandes pour Noël).
- ° Concernant les commandes de vins sur l'année 2022, nous avons enregistré 252 commandes de vins de printemps et 316 commandes de vins d'automne
- ° Au niveau des commandes de parfums, nous constatons une baisse progressive. Sur 2022, nous avons enregistré 361 commandes (374 commandes de parfums sur 2021). Pour rappel, en 2019 nous avons 472 commandes et en 2016, 520 commandes.
- ° Quant aux commandes de fournitures scolaires, la baisse est constante. Sur 2022, nous avons enregistré 51 commandes. Sur 2023, nous n'avons pas remis en place la commande de fournitures scolaires.

- **Commission Retraités présentée par Mme Ginette REMOND**

- ° Permanences les vendredis après-midi à la Salle Charlie Chaplin
- ° Diverses activités : belotte, billard, bowling, gymnastique douce, loto, quilles, scrabble, pétanque à l'étang du Grand Borne, promenades du mercredi, etc...
- ° Galette des Rois à la Salle Devosge le 18/01/2022
- ° Journée « Chocolats-Chaussettes » à Montceau-les-Mines le 10/02/2022
- ° Carnaval au local le 01/03/2022
- ° Journée « Grenouilles » à Pesmes le 25/03/2022
- ° Journée à Luxeuil-les-Bains le 14/04/2022
- ° Journée Intervention des délégués à la Cohésion Police-Population le 15/03/2022
- ° Séjour au Chalet « Joyeux Logis » du 16 au 22 Mai 2022
- ° Journée champêtre à l'Etang du Grand Borne le 16/06/2022
- ° Séjour ANCV en Bretagne à Douarnenez d 24 Septembre au 1^{er} Octobre 2022
- ° Sortie à Châteauneuf-en-Auxois le 20/10/2022
- ° Journée dans l'Yonne « A la découverte du saumon » « Le Borvo » le 02/12/2022
- ° Etc....

Pour 2023 :

- ° Galette des Rois à la Salle Camille Claudel le 05/01/2023
- ° Journée Pro Confort le 27/01/2023
- ° Journée carnaval « Chez Berthe » à Seveux le 03/02/2023
- ° Visite du Musée du Pain d'épices à Dijon le 28/02/2023
- ° Séjour au Chalet « Joyeux Logis » du 8 au 14 Mai 2023
- ° Journée champêtre à l'Etang du Grand Borne le 06/07/2023
- ° Séjour ANCV à Once-les-Bains en Charente-Maritime du 26 Août au 2 Septembre 2023
- ° Journée pétanque à l'Etang du Grand Borne le 14/09/2023
- ° Nouveauté : Journée automnale le 18/11/2023 pour les actifs et les retraités avec une potée

- **Commission Chalet présentée par le Directeur du C.A.S**

- ° L'objectif est d'atteindre le point d'équilibre afin de pérenniser le chalet. Pour ce faire, une stratégie a été mise en place :
 - Animation commerciale via des offres auprès de nos adhérents et de différents publics (randonneurs, cyclo, etc...)
 - Modalité de réservation digitale – Formation sur nouveau logiciel prévue sur Novembre et Décembre 2023

- S'ouvrir au public extérieur et en particulier au public scolaire via les classes neiges et les classes découvertes
- Malgré l'augmentation significative de l'activité, le Directeur du C.A.S précise que nous ne sommes toujours pas à l'équilibre. Une réflexion sur l'organisation globale de la structure Chalet est impérative.

- **Commission Etang présentée par le Directeur du C.A.S**

- Sur 2022, 170 cartes de pêche ont été éditées pour un chiffre d'affaires de 6 088,00 €.
- Sur 2023, nous avons à ce jour 156 cartes de pêche éditées pour un chiffre d'affaires de 6 025,00 € hors cartes à la journée.
- Espace Aline RONOT : 35 locations enregistrées sur l'année 2022 pour un chiffre d'affaires de 6 240,00 €. Sur 2023, nous avons à ce jour totalisé 40 locations pour un chiffre d'affaires de 6 950,00 €.

- **Travaux CAS exécutés**

- Relamping
- Fuite toiture
- Problème électrique interrupteur et divers
- Plaque isolation plafond

VIII/ - POINT SUR NOUVELLE ADHÉSION AU C.A.S : MAIRIE DE FÉNAY

M. Joël REY informe que la commune de FÉNAY a émis le souhait d'adhérer au CAS à compter du 1^{er} Janvier 2024.

La commune de FÉNAY a pris contact avec le Directeur du C.A.S, en date du 14 Juin 2023 afin de connaître les modalités d'adhésion au C.A.S et les multiples prestations que le C.A.S propose.

À la suite des différents échanges entre les deux parties, la commune de FÉNAY, lors des délibérations du Conseil Municipal du 11 Septembre 2023, a décidé d'adhérer au C.A.S au 1^{er} Janvier 2024 pour leurs agents actifs et retraités (soit environ 10 agents).

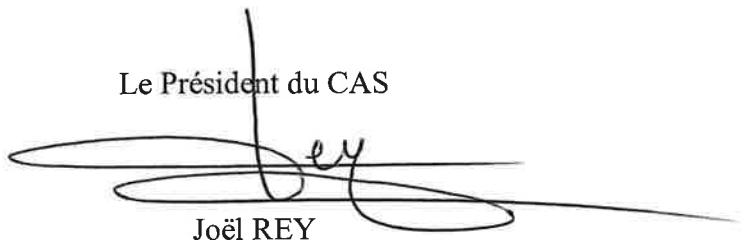
IX/ - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été formulée par les membres présents.

oo

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël REY remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h40.

Le Président du CAS



Joël REY